

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 18 mai 2022 à 14 h 00, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.

Présents : Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
Me Louis-Alexandre Robidoux, assistant-greffier par intérim

Observateur : M. Robert Morin

Absent : M. le maire Mathieu Traversy, président

CE-2022-537-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 30.

CE-2022-538-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points 6.1, 14.2, 15.2, 15.3 et 15.4 intitulés comme suit :

- 6.1 Dépôt du procès-verbal de de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 7 avril 2022
 - 14.2 Demande auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) visant à analyser la faisabilité de modifier la configuration des sorties 22-O et 22-E de l'autoroute 25 et recommandation sur le scénario de gestion de la circulation lors des travaux prévus sur le pont P-13941 situé sur le boulevard des Seigneurs, au-dessus de l'autoroute 25
 - 15.2 Demande de PIIA pour l'affichage de type commercial au 1689, chemin Gascon, sur le lot 5 723 607
 - 15.3 Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment mixte situé au 225-229, carré Denise-Pelletier, sur les lots 6 144 031 et 6 144 032
 - 15.4 Demande de PIIA pour le projet de modification d'une demande approuvée au 1195, rue Marie-Gérin-Lajoie, sur les lots 5 871 968, 5 871 958 et 5 495 295
-

CE-2022-539-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 mai 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 9 mai 2022, tel que les soumet l'assistant-greffier par intérim, Me Louis-Alexandre Robidoux, soient adoptés.

CE-2022-540-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de la RAIM se terminant le 31 décembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal.

CE-2022-541-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de la RAETM se terminant le 31 décembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal.

CE-2022-542-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 7 avril 2022.

CE-2022-543-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la *Politique de financement* du Régime complémentaire de retraite (RCR) des employés cols bleus et surveillants-concierges de la Ville de Terrebonne datée du 27 avril 2022, conformément à l'article 142.5 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

CE-2022-544-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'embauche de madame France Huppé à titre de contremaître, à la Direction du loisir et de la vie communautaire, à compter du lundi 30 mai 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de madame Huppé soit fixé au 9^e échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2022-545-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'embauche de monsieur Rabii Mazouz à titre de contremaître, à la Direction des travaux publics, à compter du lundi 6 juin 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de monsieur Mazouz soit fixé au 4^e échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2022-546-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la nomination de madame Marie-Pier Maisonneuve à titre de cheffe de section, administration, à la Direction des travaux publics, à compter du lundi 23 mai 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de madame Maisonneuve soit fixé au 1^{er} échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2022-547-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant la mise à niveau d'infrastructures de distribution de l'eau potable et la démolition des infrastructures obsolètes et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 300 000 \$, sous le numéro 850.*

CE-2022-548-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9034 à **COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS LTEE**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la disposition de sols de catégories AB et BC, pour l'année 2022, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 204 655,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-549-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9041 à **CONSTRUCTION N.R.C. INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des colonnes lumineuses sur l'avenue Claude-Léveillé et sur le boulevard des Entreprises, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 156 291,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont un paiement comptant des immobilisations.

CE-2022-550-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9043 à **DEMIX AGREGATS UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de fourniture de pierre de remplissage, pour une période de quatre (4) ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 522 528,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-551-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif nomme, en vertu de l'article 147 du *Code de procédure pénale*, les employés de l'organisme à but non lucratif Consult-Terre mentionnés au présent dossier décisionnel ainsi que toute autre personne assermentée de cet organisme qui pourrait agir à titre de patrouilleur, lequel organisme a obtenu le contrat de surveillance de la Ville de Terrebonne le 16 février 2022, selon la résolution CE-2021-275-DEC, et ce, pour émettre tout constat d'infraction dans le cadre de l'application du règlement numéro 730 et ses amendements concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal.

CE-2022-552-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement de type parapluie décrétant l'acquisition de terrains ainsi que diverses transactions immobilières pour les années 2022 à 2024 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 000 000 \$, sous le numéro 837.*

CE-2022-553-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) du 5 avril 2022 et adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CTC-2022-04-05/01	Demande de modification pour la période de stationnement interdit sur la rue Thomas-Lapointe de 7 h à 21 h, samedi d'un côté et dimanche de l'autre côté de la rue (REQ-2021-0003828).

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CTC-2022-04-05/02	Demande d'interdiction de stationnement sur les dix (10) premiers mètres du coin de la rue Lavertu (REQ-2021-0012165).
CTC-2022-04-05/03	Demande d'ajout d'un panneau de « Stationnement interdit » sur la rue des Thuyas (REQ-2021-0013371).
CTC-2022-04-05/04	Demande de modification de la signalisation de la piste cyclable de la rue George-VI afin d'éviter que les véhicules circulent sur celle-ci. Elle porte à confusion le soir venu puisqu'elle est large (REQ-2022-0014631).
CTC-2022-04-05/05	Demande de mise à jour de la signalisation de la traverse sur la rue du Sentier-de-la-Forêt (REQ-2022-0018349).
CTC-2022-04-05/06	Demande de révision de deux (2) places de stationnement sur le boulevard des Braves par deux (2) balises spécialement conçues pour la journée du Souvenir (devant le monument 1914-18) pour les vétérans, seulement une journée, soit celle du jour du Souvenir à tous les ans (REQ-2022-0018538).
CTC-2022-04-05/07	Demande d'aménagement de mesures de modération de type bollard le long de la piste cyclable sur la rue de la Portneuf, entre les rues d'Angora et des Escoumins (REQ-2022-0018542).
CTC-2022-04-05/08	Demande d'installation temporaire de la remorque radar de la Direction de la police sur la rue Claire (REQ-2022-0018819).
CTC-2022-04-05/09	Demande d'installation d'un bollard au bout du dos d'âne de la rue Bocage, et ce, en toute saison (REQ-2022-0019246).
CTC-2022-04-05/10	Demande d'ajout de signalisation et du resserrement de l'espace disponible (au besoin) du passage piétonnier reliant les rues des Loriots et Rodrigue (REQ-2022-0019591).

CE-2022-554-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accepte la somme de 22 600 \$ à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, versée en argent à la Ville de Terrebonne par le propriétaire du lot 2 922 122 du cadastre du Québec, situé sur la 15^e Avenue, conformément au *Règlement de zonage* numéro 1001, équivalente à 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout tel qu'indiqué au dossier décisionnel.

CE-2022-555-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la liste des admissions pour un (1) an, soit pour l'année 2022, des nouveaux organismes ainsi que le renouvellement des organismes déjà admis, conformément à la *Politique d'admissibilité des organismes* issue du *Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative*, telle que détaillée aux tableaux 1 et 2 joints au dossier décisionnel.

CE-2022-556-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la prolongation temporairement jusqu'au 31 décembre 2022 du *Protocole d'entente* intervenu entre la Ville de Terrebonne et la Société du patrimoine et de l'histoire de Terrebonne (SPHT) (anciennement la Société d'histoire de la région de Terrebonne) relativement au prêt d'un immeuble et le soutien financier pour l'entretien dudit immeuble et autorisant ainsi le versement d'une subvention au montant de 14 867 \$, pour la période de six (6) mois.

QUE le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un avis de non-renouvellement dudit protocole d'entente.

QUE la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisée à négocier une nouvelle entente avec la SPHT.

CE-2022-557-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser une dépense de 334 370,02 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) via le fournisseur autorisé **SOLUTIONS PCD INC.** pour l'acquisition de serveurs hyperconvergés dans le cadre du remplacement graduel de l'infrastructure désuète des serveurs et de la capacité de stockage figurant au programme triennal d'immobilisations 2022-2024 (fiches PTI 10003 - Programme de protection et 10286 - Maintien des actifs en géomatique).

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, incluant un paiement comptant des immobilisations et un amendement budgétaire.

CE-2022-558-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense de 165 530,78 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 conclue le 23 août 2021 (résolution du conseil municipal 566-08-2021) pour des services professionnels avec la firme **COFOMO INC.**, d'une durée de 12 mois, pour des conseils en solutions d'affaires figurant au programme triennal d'immobilisations 2022-2024 (fiche PTI 10157 - Processus décisionnel).

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-559-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 17 h 31.

Président

Assistant-greffier par intérim